

Introduction

D'après les dernières études publiées la prescription de médicament hors des référentiels reconnus augmente de 50 % le risque d'effet indésirable. La prescription d'un médicament hors autorisation de mise sur le marché (AMM) ou hors recommandations temporaires d'utilisation (RTU) doit faire l'objet dans le cadre du contrat de bon usage, d'une information du patient sur le bénéfice et les risques de son traitement ainsi que d'une justification tracé dans le dossier médical.

Objectif

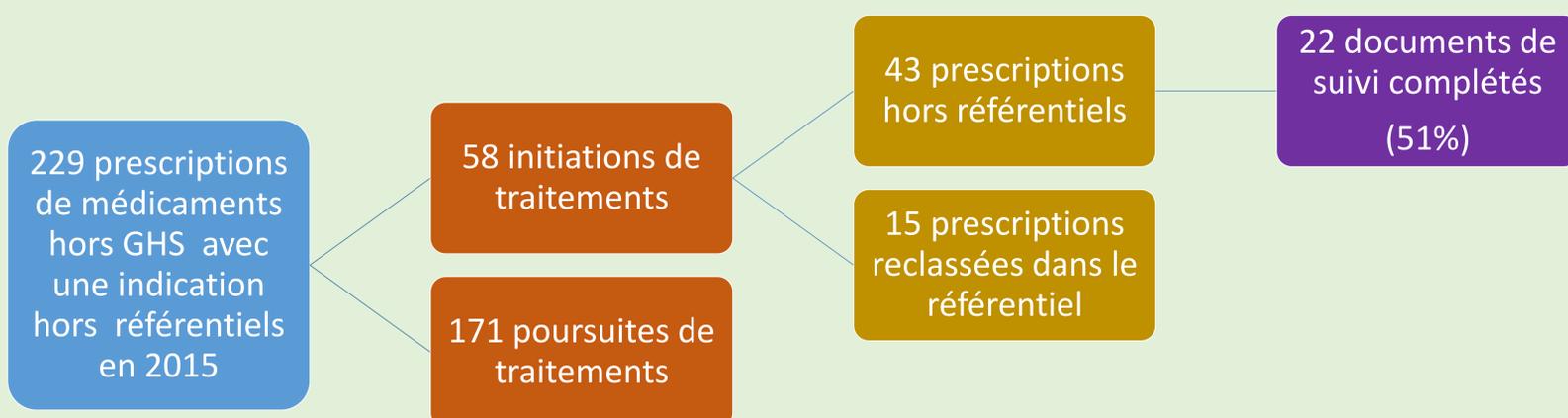
Evaluer la conformité des prescriptions dont l'indication est hors référentiels.

Matériels et méthode

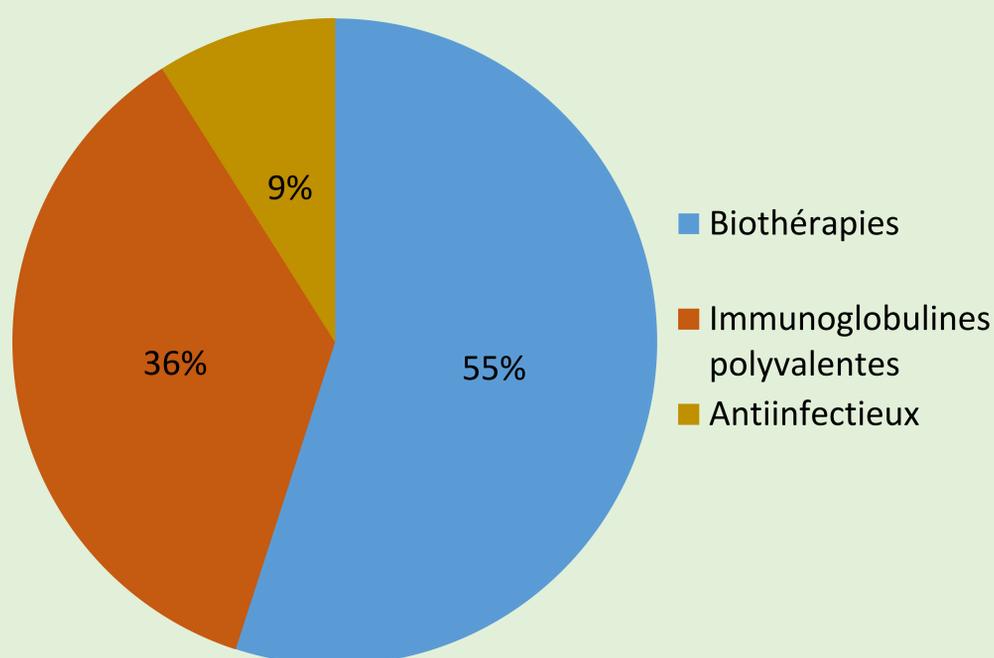
- Elaboration par le comité du médicament d'un document à compléter par le prescripteur pour toute prescription initiale
- Ce document comporte des renseignements sur l'information au patient et la justification détaillée pour l'indication prescrite
- Les prescriptions initiales et les documents de suivi ont été analysés. Les anticancéreux ont été exclus de l'analyse

Résultats

Analyse des prescriptions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015



Classes thérapeutiques des 239 prescriptions



Critères de justification de la prescription renseignés sur les 22 documents de suivi

Prescriptions initiales remplies en 2015		%
Absence d'alternative	16	73
Publications	15	68
Arguments cliniques	20	91
Critères d'appréciation du bénéfice	18	82
Critères d'appréciation du risque	15	68
Validation en RCP ou avis d'expert	14	64

Conclusion

Les prescriptions de médicaments hors GHS hors référentiels restent peu fréquentes et concernent essentiellement des pathologies graves ayant peu d'alternatives thérapeutiques. La majorité de ces prescriptions faisaient l'objet d'une concertation médicale ou s'appuyaient sur la littérature. Une resensibilisation des prescripteurs sur les risques liés à la prescription hors référentiel ainsi que l'importance du document de suivi sera réalisée avec les services concernés.